

Rapport du colloque sur la liberté d'expression
Liberté d'expression en péril!
Résistance et mobilisations

Tenu le 24 mai 2013
À l'UQAM, salle DS R-510
Pavillon J.A.-De Sève

Nicole Filion, rapporteure de la journée

Depuis quelques années, on assiste à des reculs inquiétants en matière de liberté d'expression. Les moyens utilisés pour étouffer la contestation sociale et bâillonner ceux et celles qui critiquent l'ordre établi prennent différentes formes: répression des manifestantEs, poursuites judiciaires contre des citoyenNEs, censure, marginalisation et dénigrement des mouvements de contestation, bâillonnement des chercheurEs, restriction des espaces de débat public, intimidation, etc. Le droit à l'information, condition d'exercice de la liberté d'expression, est lui aussi de plus en plus menacé par le manque de transparence des gouvernements, la concentration de la presse et le bâillonnement des débats publics. Cette multiplication des atteintes à la liberté d'expression est banalisée alors que le discours sur la loi et l'ordre gagne en popularité.

C'est dans ce contexte de recul des droits que la Ligue des droits et libertés (LDL) a organisé, en collaboration avec la Fondation Léo-Cormier, ce colloque qui se voulait un moment pour faire le point sur la situation et proposer des pistes d'intervention pour contrer les dérives actuelles.

Plus précisément, la LDL souhaitait que le colloque permette de :

- Mesurer l'importance de la liberté d'expression du point de vue de la démocratie
- Faire une sorte de portrait de la situation quant aux atteintes à l'exercice de cette liberté et aux obstacles qui sont posés
- Connaître les différentes luttes ou moyens de résistance mis de l'avant
- Se donner des pistes d'action, de résistance

Plus de 130 personnes ont participé à ce colloque, dont des représentantEs de différentes organisations syndicales et communautaires, des militantEs de différents milieux, des citoyenNEs préoccupéEs par les enjeux abordés par le colloque. Leur participation soutenue tout au long de la journée ainsi que l'apport des panelistes en ont assuré la réussite.

Voici les grandes lignes à retenir de cette rencontre.

Pourquoi faut-il défendre la liberté d'expression?

Il est essentiel de défendre la liberté d'expression puisqu'elle constitue une des conditions indispensable à la vie démocratique. Or, nous assistons depuis plusieurs années à une remise en question alarmante de cette liberté que nous avons tendance à prendre pour acquis. Il ne s'agit pas seulement d'une liberté individuelle, soit la liberté pour chacun de faire valoir ses opinions sans être inquiété. C'est aussi une liberté qui est intimement liée au droit d'association et à la libre circulation de l'information.

Elle permet de défendre les autres droits, d'agir avec d'autres pour influencer la société, pour assurer l'exercice de la démocratie pour la réalisation du bien commun.

Survol d'un état de situation

L'érosion des droits économiques, sociaux et culturels depuis plusieurs décennies, sous ce qu'on a appelé le néolibéralisme, a entraîné la fin d'un certain consensus social et l'émergence de mouvements de protestation sociale depuis la fin des années 1990. Ces mouvements contestent l'ordre établi et le modèle de développement économique et social que l'on cherche à nous imposer. Ce n'est donc pas un hasard si la liberté d'expression est attaquée de toute part puisqu'elle est censée garantir une protection dont peuvent se prévaloir ceux et celles qui contestent l'ordre établi. Ce n'est pas par hasard non plus que les gouvernements se sont employés dans les dernières années, notamment dans la foulée de septembre 2001, d'associer terrorisme, dissidence et contestation sociale.

Les atteintes à la liberté d'expression ne se limitent pas uniquement à la répression policière des manifestations : arrestations massives, brutalité policière, abus, recours à une force excessive lors d'arrestations, intimidation, recours à des armes de contrôle de la foule qui portent atteinte à la sécurité et à l'intégrité physique des personnes. La répression est également d'ordre politique et judiciaire. Car, au printemps 2002, le système judiciaire a fait l'objet d'une instrumentalisation par le politique pour casser le mouvement étudiant.

La répression politique se traduit par l'adoption de législations qui imposent des limites au droit de manifester. Ces législations assujettissent ni plus ni moins l'exercice du droit de manifester à la censure policière, alors que les manifestations sont le seul recours dont disposent les citoyenNEs qui n'ont pas droit au chapitre lorsque vient le temps de prendre des décisions qui auront un impact notamment sur leurs conditions de vie. Cette répression politique s'accompagne également d'un discours visant à délégitimer le mouvement actuel de contestation sociale auprès de la population.

La répression judiciaire se traduit par l'imposition de conditions excessives de libération, qui empêchent l'exercice des droits et libertés, s'apparentant même aux conditions de libération habituellement imposées dans les cas de grande criminalité. Elle s'est également traduite par l'imposition par les tribunaux d'injonctions qui ont nié le droit d'association des étudiantEs. On y a vu une réelle politisation du judiciaire et une judiciarisation du politique entraînant un renversement du pouvoir collectif d'intervention : en ramenant le débat dans l'arène judiciaire, ce ne sont plus que des individus qui sont interpellés par des juges. Ce sont des individus qui se retrouvent dorénavant seuls devant un pouvoir qui non seulement s'oppose au mouvement de contestation sociale mais a entrepris de le réprimer. Ce renversement de perspective n'est pas sans effet sur les individus : certainEs parleront d'autocensure, de « chilling effect ».

Mentionnons également le recours aux poursuites bâillonnées pour faire taire les citoyenNEs qui n'ont fait que porter sur la place publique des questions sur les activités de grandes entreprises qui s'adonnent au vol du bien commun.

Autre entrave majeure à la liberté d'expression, l'opacité de l'action gouvernementale érigée en système notamment par le gouvernement fédéral qui limite de manière totalement inacceptable l'accès à l'information. Ce système a pour principal effet de soustraire les

responsables politiques de leurs obligations de rendre compte devant le public. Il a aussi pour effet que les citoyenNEs n'ont pas l'information requise pour interpeller l'État, pour se faire une opinion sur l'action gouvernementale, voire même pour prendre part à des débats qui portent sur des sujets relatifs au bien commun.

Les médias ne sont pas plus en mesure de fournir au public les informations dont ils sont également privés à moins de pouvoir compter sur des sources anonymes. De surcroît, ils sont soumis à la gouverne d'une concentration des médias de plus en plus forte sans compter la question de l'autocensure des journalistes et de leur « formatage » lié aux exigences qu'impose cette concentration des médias aux mains de quelques empires des médias.

Au-delà de chacun de ces éléments pris un à un, soit la répression politique, policière, judiciaire, au-delà des obstacles qui limitent le plein exercice de la liberté d'expression, des entraves à l'accès à l'information issue du gouvernement ou des médias, il y a tout un processus qui est à l'œuvre visant la réalisation d'un modèle de société qui répond en fait aux intérêts de quelques-unEs, mis en œuvre par la droite conservatrice et la droite économique, lesquelles portent le même discours soit la réorientation du rôle de l'État et la concentration du pouvoir étatique aux mains de l'exécutif.

Les citoyenNEs se retrouvent dépossédés de l'exercice du pouvoir de citoyenneté, de l'exercice plein et entier de leur citoyenneté, des espaces pour mener publiquement les débats pouvant permettre des prises de décisions collectives qui portent sur le bien commun.

Il faut reprendre possession de ces espaces non seulement pour critiquer cet ordre qu'on veut nous imposer mais pour formuler notre projet de société. Il ne faut pas se taire, il faut crier ensemble et plus fort!

Quelques pistes d'interventions

Accès à l'information

Rappeler à l'État qu'il a une obligation positive pour assurer l'accès à l'information. Cette obligation lui impose:

- De réaliser une révision de fonds des législations sur l'accès à l'information
- D'assurer, par voie de législation, la protection des sources anonymes qui permettent d'avoir accès à de l'information d'intérêt public
- De fournir les moyens aux citoyenNEs afin d'obtenir les informations et d'avoir accès à des expertEs de leur choix en mesure de les éclairer sur certaines problématiques complexes, notamment dans le contexte de consultations menées par exemple, par le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
- De contrer la centration de la presse
- D'assurer le plein exercice de la liberté de presse

Créer un observatoire des médias

Diversifier nos canaux d'information : médias conventionnels et médias alternatifs

Exercice de la liberté d'expression

Il y a à la fois un sentiment de peur et d'urgence d'agir, d'où la nécessité de poursuivre nos interventions dans l'espace public, poursuivre le mouvement de résistance : nous ne nous tairons pas.

Il faut prendre les moyens dont nous disposons, notamment par l'éducation populaire politique :

- pour faire comprendre la nécessité de préserver et de défendre la liberté d'expression et le droit à la dissidence
- pour faire connaître les conséquences du modèle de développement fondé sur le néolibéralisme
- et surtout pour énoncer ce que nous voulons, rouvrir le débat sur quel genre de société que nous voulons, pour formuler notre projet de société

Il faut assurer une mise en réseau de chacune des composantes de ce vaste mouvement de contestation sociale, en ayant une préoccupation d'intégration des régions.

Il faut aussi élargir ce réseau : ne pas rester uniquement entre convaincuEs et « initiéEs ».

Il faut aussi se réapproprier nos institutions démocratiques.

Il nous faut davantage travailler en coalitions, faire tomber le travail en silo par secteurs d'interventions.

Autre rendez-vous

Le souhait :

- D'un autre printemps érable!
- D'une grève sociale majeure!
- D'un autre rendez-vous de concertation : des états généraux populaires et solidaires!